

PRÉCARITÉ TOUTE LA VIE?

NON MERCI!

Macron entend « refonder le contrat social avec les agents publics », dans un de ses chantiers prioritaire il souhaite généraliser le recours aux contractuels « pour mieux répondre aux besoins des employeurs ». Vielle lune du patronat et des libéraux qui ne supportent pas que les agents publics disposent d'un Statut protecteur.

La journée de mobilisation du 22 mars 2018 a été une réussite et on ne doit pas s'arrêter là. Car le pire s'annonce : le 1er février dernier s'est tenu le premier Comité Interministériel de la Transformation Publique présidé par Edouard Philippe et les principales pistes gouvernementales mises en avant confirment malheureusement les craintes que l'on pouvait avoir :

-Généralisation du « salaire au mérite », un système de rémunération en fonction d'objectifs collectifs et individuels à atteindre, le chef du gouvernement indique clairement « performance individuelle et efficacité de la dépense publique ». Inspirations libérales à l'opposées des missions publiques et de l'intérêt général.

-Recours à l'emploi non titulaire aux contrats « pour donner de la souplesse aux employeurs », alors même que 28 % des salariés de la Fonction publique, soit plus d'un million de personnes sur 5,4 millions d'emplois publics, sont déjà des contractuels, Edouard Philippe veut démanteler le statut général des fonctionnaires et accroître de façon indigne la précarité.

Nous refusons la fatalité devant cette situation scandaleuse. C'est un choix politique de développer le nombre de non-titulaires, de précariser un grand nombre de missions, de l'étendre souvent aux secteurs dits féminins : agents spécialisé- es ou techniques des écoles, agents de ménage, restauration scolaire, animation, avec pour objectif final abandonner ces missions au secteur privé !

En recrutant massivement des agents précaires, sans droits, moins coûteux, corvéable et licenciable à merci, on met sous tension les effectifs existants. On oppose enfin les agents sous statut et les autres, pour tirer tout le monde vers le bas et détricoter progressivement le statut.



QUELQUE CHIFFRES :

Fin 2016 le rapport sur l'emploi dans la Fonction publique (sur les trois versants) annonce :

- 20 400 bénéficiaires de contrats aidés de plus qu'un an auparavant (+0,4 %) :
- 197 700 contrats aidés sur les 3 versants dont 95 000 dans la Fonction publique territoriale (FPT) ;
- 260 000 contractuels ont été recrutés pour seulement 79 000 fonctionnaires ;
- nombre d'agents non titulaires : 940 211, + 358 950 autres catégories comme par exemple les ouvriers d'Etat ou les assistant-e-s familiaux ,
- soit un total de 1 299 000 agents non titulaires et 3 851 000 fonctionnaires.
- La réalité des chiffres démontre qu'aujourd'hui, malgré le plan de titularisation « Sauvadet », plus de 25% des agents ne sont pas titulaires.
- Les effectifs globaux dans la FPT ont chuté de 0,5 % ;

La CGT dénonce, depuis de nombreuses années, le taux anormalement élevé de personnels en situation de précarité dans l'emploi au sein de la fonction publique. Elle revendique, de longue date, une vraie loi de titularisation permettant d'offrir un avenir stable avec des garanties collectives à ces agents souvent recrutés dans un souci de variable d'ajustements budgétaires.

La CGT dénonce également, non seulement le recours accru à cette forme d'emploi et au-delà, le fléchage de missions entières où le recrutement de fonctionnaires serait abandonné pour laisser place aux contractuels. Ce qui se dessine, c'est donc l'arrêt du recrutement statutaire dans des pans entiers de la Fonction publique. C'est la mise à mal d'un des principes fondateurs du Statut et la porte ouverte à la privatisation des services publics au bénéfice de quelques entreprises aux appétits voraces.

Ce qui porte la CGT depuis toujours est la défense de l'intérêt général, de celui des salarié-e-s, mais aussi des privé-e-s d'emploi, des jeunes qui arrivent sur le marché du travail, des retraité-e-s et celui des plus précaires, subissant l'incertitude du renouvellement de leurs contrats. Pour cela, il s'agit bien de lutter pour la défense du statut et d'imposer à nos collectivités de fermer le robinet du recours aux emplois non titulaires, mais aussi d'inciter nos collectivités à résorber la précarité par une transformation de la situation des précaires en postes titulaires.

La Fédération CGT des services publics appelle à l'abandon du chantier gouvernemental de généralisation du recours à l'emploi contractuel, comme de la prétendue « modernisation de la fonction publique » !

Pour lutter contre la précarité et pour l'emploi stable de fonctionnaires nous revendiquons :

- **La réalisation d'un plan de titularisation et de déprécarisation** à la hauteur des enjeux, y compris pour tous les «contrats aidés» ;
- **Le renforcement du Titre 1 du Statut de la Fonction publique** garantissant les droits et obligations des fonctionnaires, le principe d'intégration statutaire, la réaffirmation de l'unicité de la Fonction publique ;
- **La création massive d'emplois statutaires** pour répondre aux besoins des populations toujours en augmentation et l'arrêt des suppressions de postes.
- **La création des cadres d'emplois nécessaires** pour les missions nouvelles ;

- **L'instauration des 32 heures** pour réduire le chômage et garantir des conditions de travail respectueuses des agents. En tout état de cause, nous refusons toute augmentation du temps de travail, toute suppression de jours de congés ;
- **L'abandon de la nouvelle gestion publique** («new public management») employé dans les processus de réforme territoriale et de gouvernance de nos collectivités et établissements ;
- **Le rétablissement du 1% CNFPT** pour aller à un financement à hauteur de 3 % de la formation professionnelle; condition pour le renforcement des concours et l'intégration des précaires ;
- **L'accès pour toutes et tous à la Fonction publique** sans condition de nationalité ;
- **Le renforcement du contrôle de légalité sur les recrutements.**
- **La mise en œuvre de l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes.

Une autre répartition de la richesse produite en France est possible et nécessaire :

- **90 milliards de bénéfices** après impôts en 2017 pour les actionnaires des entreprises du CAC 40,
 - **200 milliards d'aides publiques et d'exonérations** pour les entreprises,
 - **plus de 80 milliards d'évasion fiscale** (sans moyens gouvernementaux pour la combattre),
- Les moyens financiers existent pour permettre un vrai réengagement de l'État à hauteur des besoins, pour le bon fonctionnement des missions publiques des collectivités territoriales et établissements publics au service de l'intérêt général, l'intérêt des usagers.



LA CGT VOUS INVITE À PARTICIPER À TOUTES LES MOBILISATIONS ORGANISÉES CONTRE LES RÉGRESSIONS ANNONCÉES ET POUR IMPOSER NOS REVENDICATIONS.

J'ADHÈRE !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité (nom et département) :



Fédération CGT des Services publics
 Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
 Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr
Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

